

Demande de recertification certificat SSIPM Nom: _____

Merci de remplir ce formulaire au PC ou en caractères d'imprimerie

L'attestation de formation complémentaire en traitement interventionnel de la douleur est délivrée pour 5 ans. La validité de l'attestation est prolongée pour 5 ans supplémentaires si le médecin remplit les exigences suivantes:

- Participation à des sessions de formation continue en traitement interventionnel de la douleur reconnues par la SSIPM pour un total de 40h/crédits en 5 ans.
- Réalisation d'au moins 250 interventions (en moyenne 50 par année), de manière autonome ou supervisée en tant que formateur. Seules les interventions énumérées dans le programme de formation 2023 peuvent être comptabilisées (voir tableau ci-dessous)

1. Interventions:						
Toutes les interventions doivent être accomplies avec l'aide d'un amplificateur de luminance ou d'ultrasons (à l'exception du CT)						
Les interventions doivent être indiquées par rubrique et par année. Veuillez indiquer l'année correspondante dans les titres des colonnes. Aucune modification ne doit être apportée à la liste. Seules les interventions énumérées ci-dessous peuvent être comptabilisées.			Année:	Année:	Année:	Total interventions en 5 ans
1.	1	Injections périarticulaires au niveau cervical ou thoracique				
2.	2	Injections périarticulaires au niveau lombaire				
3.	3	Injections translaminaires dans l'espace épidural au niveau cervical ou thoracique				
4.	4	Injections translaminaires dans l'espace épidural lombaire				
5.	5	Injections épidurales par l'articulation sacro-lombaire				
6.	6	Injections intraarticulaires dans les articulations facettaires cervicales				
7.	7	Injections intraarticulaires dans les articulations facettaires lombaires ou thoraciques				
8.	8	Injections intraarticulaires dans les articulations sacro-iliaques				
9.	9	Anesthésies locales des branches médiales de la colonne vertébrale, niveau cervical				
10.	10	Anesthésies locales des branches médiales de la colonne vertébrale, niveau lombaire ou thoracique				
11.	11	Blocages des nerfs périphériques et injections dans les articulations périphériques				
12.	12	Blocages du système neurovégétatif				
13.	13	Traitements ablatifs du rameau médian (niveau cervical, thoracique ou lombaire)				
14.	14	Discographies (niveau cervical, thoracique ou lombaire)				
15.	15	Traitements ablatifs des disques intervertébraux				
16.	16	Mise en place d'électrostimulateurs périduraux				
17.	17	Implantations de pompes intrathécales				
18.	18	Procédés ablatifs sur nerfs et ganglions (désactivation de la neurodynamique par le froid, la chaleur, l'alcool ou le phénol)				
TOTAL						

Lieu / Date : _____

Signature: _____

2. Assurance qualité:

Les données personnelles de performance et les résultats à long terme des traitements prodigués doivent être contrôlés et documentés au moyen d'un système d'assurance de la qualité.

Comment contrôlez-vous la qualité de vos interventions ?

3. Formation continue :

Durant les 5 dernières années, j'ai participé aux formation continues de traitement interventionnel de la douleur suivantes :

Un total de 40 points / crédits est exigé (**merci de joindre les attestations de participation !**)

Date	Formation continue	Nombre points	Date	Formation continue	Nombre points
Total points de formation continue durant les 5 dernières années					

Lieu / Date : _____

Signature: _____